



Securite piscine pour jardin privatif non accessible

Par **lapierre_old**, le **24/05/2007** à **21:00**

Bonjour,

Notre piscine enterrée se trouve a l'arriere de notre jardin et pas accessible autrement que par notre maison

Avons nous l'obligation de mettre une securité piscine ?

merci

Par **Jurigaby**, le **26/05/2007** à **22:24**

Bonjour.

Effectivement, aux termes de l'article L 128-2 du code de la construction et de l'habitation, vous avez l'obligation de mettre en place un système de sécurité piscine.

En effet, cette loi est applicable même aux piscines privatives à usage individuel.

Le fait que votre piscine soit derrière votre maison ne suffit pas à donner un caractère "clos" à votre piscine.

Cdt.